

Location de l'arsen'alt – mode d'emploi des salles

Règlement d'utilisation

Les locaux doivent être utilisés dans le **respect du voisinage** : pas de bruits après 22h, pas de déchets ni mégots de cigarettes abandonnés aux alentours.

La·e locataire s'engage à en informer les participant·e·s à l'évènement organisé que l'arsen'alt **ne dispose pas de places de parc dédiées et qu'il est difficile de parquer dans le quartier d'Alt**. Il·elle recommande d'utiliser **les transports en commun ou les parkings publics environnants**.

Le/la locataire garantit l'accès à toutes les **issues de secours** de chacune des salles louées.

Toute **décoration** doit pouvoir se poser et s'enlever sans dommage ni détérioration pour les locaux : sols, murs, portes, fenêtres et lampes.
Elle doit être **enlevée** au terme de l'évènement.

Il est formellement **interdit de fumer** à l'intérieur. Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée. En cas de déclenchement intempestif de l'alarme incendie, l'intervention, même inutile, des pompiers sera facturée au locataire.

Pour **tout bris ou ébréchure de vaisselle**, le locataire déposera CHF 2. – par pièce abîmée dans la tirelire fixée au mur de la cuisine (à droite du plan de cuisson).

Les **objets oubliés non réclamés** seront utilisés ou vendus au profit de l'Association.

Le cas échéant, les **frais de réparation ou de remise en état des locaux** seront déduits de la caution versée pour la clé ou feront l'objet d'une facturation au/à la locataire.

Tous les **déchets sont à emporter** par le/la locataire. Il est en outre **interdit** d'utiliser la déchetterie du quartier le soir après 20h00 et le dimanche.

Matériel à prendre avec soi

- Linges pour la vaisselle
- Chiffons pour nettoyer les tables
- Serpillère pour nettoyer les taches au sol (à utiliser humide seulement !)
- Sacs de tri pour les déchets recyclables (verre, PET, compost, etc.)
- Sac poubelle (à emporter)

Vérifier avant de partir

Sauf indication contraire, le **meublement est rangé en suivant les recommandations** affichées dans les salles.

Les locaux sont **rendus propres** : sols balayés, taches effacées avec un **chiffon humide**, décorations enlevées, déchets emportés par vous.

***Important** : pas de récurage, les parquets sont huilés !!!*

Les **impôts** (fenêtres d'aération en-dessus des portes vitrées) sont fermées.

Toutes les **portes sont verrouillées** (sauf celles des toilettes).

***Important** : le contrôle du verrouillage de la porte s'effectue depuis l'extérieur car les portes vitrées donnant sur la rue sont munies de poignées anti-panique permettant une ouverture depuis dedans même lorsqu'elles sont verrouillées.*

Les **grands volets en bois sont refermés et bloqués** avec la brique/pierre disponible.

Le non-respect du règlement ci-dessus entraîne l'exclusion de locations futures voire une dénonciation.

Association du Quartier d'Alt – janvier 2021